Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260313-D20DSJVAP_MAR26-DE

Direction Sport Jeunesse Vie associative et Participative - MCLG

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026

(Ordre du jour du 27 février 2026)

ASSOCIATION FOUGERES MUSICALES - CONVENTION TRIPARTITE 2026/2028 - SUBVENTION 2026

Rapporteur : Christophe HARDY

L'association « Fougères Musicales » organise depuis 2013, un festival de musique de chambre en juin qui connait un succès croissant, grâce à la qualité de sa programmation reconnue aussi bien par les mélomanes confirmés que par les néophytes. Ce festival contribue pleinement à une programmation culturelle diverse et de qualité dans notre ville avec un rayonnement sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération et au-delà.

L'association organisatrice de l'événement est soutenue financièrement depuis 2015 par Fougères Agglomération et depuis 2019 par Fougères Agglomération et la Ville de Fougères dans le cadre d'une convention tripartite, fixant l'engagement financier global des deux collectivités à 35 000 €, réparti de la manière suivante : 25 000 € pour Fougères Agglomération, 10 000 € pour la Ville de Fougères.

La convention a été reconduite en 2022 pour cinq ans, incluant l'année 2026, avec des participations financières identiques.

Aujourd'hui, l'association sollicite une augmentation de l'aide financière de Fougères Agglomération et de la Ville de Fougères au regard des évolutions suivantes :

-Une forte augmentation des cachets des musiciens professionnels dont la plupart bénéficient d'une notoriété internationale ;

-la nécessité, pour poursuivre et développer une programmation de qualité, d'anticiper avec deux années d'avance la réservation des dates de concerts auprès des artistes.

Aussi, il est proposé de mettre un terme à la convention actuelle incluant l'année 2026 et de conclure une nouvelle convention pour trois ans (2026-2027-2028) fixant les participations financières annuelles des deux collectivités partenaires ainsi qu'il suit : 32 500 € pour Fougères Agglomération et 15 000 € pour la Ville de Fougères.

La 13ème édition du festival se déroulera du 6 au 20 juin 2026. Le programme prévoit 10 concerts (5 concerts grand public à l'Eglise Saint Sulpice, 3 concerts pédagogiques au Théâtre Victor Hugo, 2 concerts au Centre hospitalier de Fougères). Le budget prévisionnel de l'édition 2026 s'élève à 97 000 €.

Après avis favorable unanime de la Commission Culture, Patrimoine et Economie Touristique réunie le 16 février 2026, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat pour trois ans : 2026, 2027, 2028 ;

- D'accepter le versement d'une subvention d'un montant de 15 000 € au titre de l'année 2026.

Les crédits nécessaires sont proposés au Budget Primitif 2026 - Chapitre 65 - ligne de crédits 27683.

Signé électroniquement par délégation par Louis FEUVRIER le 16/03/2026 17:54:50

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260313-D20DSJVAP_MAR26-DE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
En Mairie,
A Fougères, le 13 mars 2026
Le Maire,



Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2026-03-16T17:54:50+01:00